

<http://www.franchise-magazine.com/opinions/contrat-de-franchise-comment-bien-rediger-les-conditions-de-resiliation-104.html>

Franchise Magazine, Franchise qui recrute, Franchise mode d'emploi, Actualité de la franchise, Annuaire de la franchise, Enquêtes sur la franchise, Experts de la franchise, Espoirs de la franchise

PUBLICITE

Rechercher sur le site OK

▶ Newsletter

▶ Alertes emails

FRANCHISE

MAGAZINE.COM

ACCUEIL | ACTUALITÉ | ANNUAIRE | ENQUÊTES | MASTER FRANCHISE | OPINIONS | GUIDE | LIENS | MAGAZINE

Juridique | Stratégie | Finances | Tous les articles

FRANCHISES QUI RECRUTENT

Secteur par secteur

- ▶ Accessoires, Mode
- ▶ Alimentaire
- ▶ Automobile, Moto
- ▶ Beauté, Bien-être
- ▶ Commerces de proximité
- ▶ Discount
- ▶ Habillement, Prêt-à-Porter
- ▶ Habitat, Bâtiment
- ▶ Hôtellerie, voyages
- ▶ Loisirs
- ▶ Maison, Décoration
- ▶ Protection de l'environnement
- ▶ Restauration à thème
- ▶ Restauration rapide
- ▶ Services à la personne
- ▶ Services aux entreprises
- ▶ Services aux particuliers
- ▶ Services immobiliers

▶ Tous les secteurs

Trouver une franchise

Par activité :

- Par apport - ou - Par ville -

Les franchises qui vous recherchent

▶ Demandez une documentation aux franchises.

Domino's Pizza

Inter Caves

Chocolats Roland Réauté

Citron Vert

Cuisines Plus

Pizza Del Arte

▶ Les franchises qui recrutent

Juridique | Stratégie | Finances | Tous les articles

Tribunes libres d'experts

Juridique | Stratégie | Finances | Tous les articles

Contrat de franchise : comment bien rédiger les clauses de résiliation

Par Maître François-Luc SIMON, avocat, Cabinet Simon associés

Juridique, publié le 19 août 2009

Docteur en droit, François-Luc Simon est l'auteur d'un numéro spécial annuel des "Petites affiches" consacré à la jurisprudence en matière de franchise.

▶ En savoir plus sur l'expert

Un arrêt rendu le 13 janvier 2009 par la Cour de cassation rappelle la distinction essentielle entre les clauses de résiliation pour faute et sans faute, et permet de revenir sur leur efficacité respective.

I. Le contrat de franchise peut comporter une clause de résiliation applicable en cas de faute de l'une des parties.

Efficacité :

A défaut d'une telle clause, le juge dispose d'un pouvoir "modérateur" lui permettant de vérifier si la faute ayant causé la résiliation du contrat présente ou non un caractère de gravité suffisant. Autrement dit, lorsque cette faute est jugée mineure, le contrat sera réputé avoir été résilié aux torts de l'auteur de la résiliation (CA Lyon, 28 février 2008, Juris-Data n° 365609).

En présence d'une clause autorisant la résiliation du contrat en cas de faute de l'une des parties, le juge perd le pouvoir de se prononcer sur le caractère suffisant ou non de la gravité de la faute commise : il se borne à en constater l'existence (CA Paris, 6 oct. 2006, Juris-Data n°332901 ; CA Paris, 19 juill. 2006, Juris-Data n° 315024) et, dès lors que cette faute existe, ne peut donc que résilier le contrat (Cass. com. 14 déc. 2004, Juris-Data n° 026348).

Une telle clause peut valablement viser la plupart des obligations incombant au franchisé, telles que notamment l'obligation de paiement des redevances ou des marchandises, celle de commencer l'exploitation dans un certain délai prédéterminé, celle d'utiliser l'enseigne ou de poursuivre l'activité, celle de fournir les éléments comptables au partenaire franchiseur, celle de ne pas concurrencer le réseau, de respecter une totale confidentialité, etc.

Technique contractuelle :

Le plus souvent, la résiliation du contrat impose d'observer un certain formalisme, en particulier l'envoi préalable d'une mise en demeure (CA Paris, 21 mai 2008, Juris-Data n°366583 ; CA Paris, 14 octobre 2005, Juris-Data n°289698). Et, lorsque le contrat le prévoit, il sera parfois possible d'y mettre fin sans l'envoi préalable d'une telle mise en demeure (Trib. com. Paris, 9 nov. 2007, Juris-Data n°364073).

- II. Clause de résiliation en dehors de toute faute de l'une des parties.

PUBLICITE

:: VOS RENDEZ-VOUS FRANCHISE

- Créer 2009 Lille : 14, 15 et 16 septembre
- Micro Entreprises Paris : Du 6 au 8 octobre

:: NOS SERVICES AUX FRANCHISÉS ET FRANCHISEURS

Trouver un financement en franchise
Trouver un emplacement pour votre franchise
Vendre votre affaire/emplacement

PUBLICITE

INVESTISSEZ-VOUS

Lisez cette page !

Le comptoir irlandais : pour investir dans des valeurs sûres et authentiques.

PUBLICITE

:: FRANCHISE, MODE D'EMPLOI

<http://www.franchise-magazine.com/opinions/contrat-de-franchise-comment-bien-rediger-les-clauses-de-resiliation-104.html>

SALON
TOP FRANCHISE
MÉDITERRANÉE

Palais de la Bourse à Marseille

Enquêtes de satisfaction au sein des franchises

En kiosque



Août-septembre 2009
Numéro 213

Hors série annuelle



Numéro 11 (2009)

OJD
INTERNET MULTIMEDIA

La fréquentation de ce site est certifiée par l'OJD

Efficacité :

La clause de résiliation peut également prévoir une faculté de résiliation unilatérale en dehors de toute faute, le plus souvent – mais pas toujours (v. par ex., CA Orléans, 29 mai 2008, Juris-Data n°368491) –, moyennant le versement d'une indemnité (CA Paris, 28 mai 2008, inédit, RG n°06/00426 ; CA Paris, 13 juin 2007, Juris-Data n°356116 ; CA Paris, 28 mars 1997, Juris-Data n°021924). L'arrêt commenté (Cass. com., 13 janvier 2009, pourvoi n°08-12.375) confirme la validité d'une telle clause.

Pour autant, le rédacteur de l'acte prendra soin de rédiger une telle clause en termes clairs et précis, ce d'autant qu'elle se distingue nettement de la clause de résiliation amiable (CA Paris, 28 mai 2008, inédit, RG n°06/00426) et de la clause de résiliation pour faute (Cass. com., 13 janvier 2009, pourvoi n°08-12.375).

-Technique contractuelle :

Il peut être encore de l'intérêt du franchiseur de stipuler notamment :

- (a) celle des parties au profit de laquelle la clause est prévue (le bénéfice de cette clause pouvant par exemple être réservé au seul franchiseur) ;
- (b) qu'une telle clause ne pourra être invoquée que lorsque le contrat aura été exécuté pendant un certain temps ;
- (c) que le partenaire devant subir la décision de rupture prise par son cocontractant devra être indemnisé, suivant des modalités pouvant elles-mêmes varier selon le chiffre d'affaires réalisé par le franchisé, la durée de contrat restant à courir, etc.



[Retour à la liste](#)



[Réagir à cet article](#)

Réagissez à cet article en ajoutant un commentaire

Pour que votre commentaire soit mis en ligne - après modération -

- > Veillez à bien remplir les champs obligatoires,
- > Évitez les dérapages de style et de contenu,
- > Soyez brefs : 1500 caractères maximum.

Prénom * :

Email * :

Nom * :

Qualité * :

Code de sécurité * :

Franchise : définition et chiffres
Textes légaux sur la franchise
La loi Doubin et la franchise
Franchise : les points clés
Investissements et rentabilités de la franchise
Contrats de franchise
Franchise : principaux pièges à éviter
Livres sur la franchise
Guide pratique de la franchise, le livre

OPÉRATIONS SPÉCIALES - FRANCHISE

Espoirs 2009 de la franchise

NOS PARTENAIRES-SALONS

Top Franchise Méditerranée
Franchise Expo Paris
Salon des Entrepreneurs
EasyFairs Franchise
Franchising & Partnership Bruxelles
Franchising & Trade - Milan
Salon des micro-entreprises
Franchising Middle East Exhibition, Dubai
Salon des services à la personne
Roma Expo Franchising - Rome

PARTENAIRES FRANCHISE FRANCE

Graines de Réseaux
Cabinet Approove
L'Indicateur de la franchise
40 degrés sur la banque

PARTENAIRES FRANCHISE MONDE

AZ Franchising - Italie
Quebec Franchise Magazine
Conseil québécois de la franchise
Franchise Central - Australie
America's Best Franchises - Etats-Unis
Info Franchising - Portugal

▼ PUBLICITE

Index des enseignes de franchise

Franchises Alimentaire

Cavavin Chocolats roland réauté Cremeria
vienna Inter caves La mie caline La table &
le pain Le comptoir irlandais Le petrin
ribeirou Moulin de paiou Naturhouse Pain et
friandises Savour club Vinomania Viticlub

Franchises Automobile, Moto

Cargo Feu vert Glastint Maxauto Midas Point
s Rody Total Ucar location

Franchises Beauté, Bien-être

Citron vert Guinot le salon beauté Hyper
minceur Kanellia paris Lady moving Mary
cohr le jardin des soins Passion beauté Point
soleil Self coiff

Franchises Accessoires, Mode

Eliot bijoux

Franchises Habillement, Prêt-à-Porter

Chantal thomass Chattawak Jennyfer Ooxoo
Styleco Tara jarmom

Franchises Habitat, Bâtiment

Attila systeme Geoxia Grosfillex diffusion
fenetres Isofrance fenetres Le jardin des
fleurs Mikit Monceau fleurs Net habitat
Rapid'flore Renoval Solar screen® Soleil en
tête Tryba

Franchises Loisirs

Bureau vallee discount Club moving Game
cash Hyperburo Joupi Maryvyes My gym

Franchises Maison, Décoration

Alpha - rangement Arthur bonnet Aviva
Bazarland Cash converters Cuisines plus
Easy cash Hyper cuisines La compagnie du
lit Troc.com

Franchises Restauration à thème

Au bureau Boucherie restaurant Brochettes

<http://www.franchise-magazine.com/opinions/contrat-de-franchise-comment-bien-rediger-les-clauses-de-resiliation-104.html>

& cie Café Ieffe Cobra Lodge Irish corner
L'atelier des chefs Pizza del arte Stratto
Tiger wok

Franchises Restauration rapide

Bretzel burgard Brioche dorée Comptoir
del...@ Domino's pizza Kfc La tartinerie Pizza
hut Pizza piazza Pizza sprint Subway

Franchises Services immobiliers

4%immobilier Capifrance Era immobilier
Expert-home Foncia Guy hoquet entreprises
et commerces Guy hoquet l'immobilier
Keops résidentiel L'immo du particulier
Laforet immobilier Orpi solutions
immobilières Propriétés privées Re/max

Franchises Services à la personne

Adhap services Age d'or services Côté cours
Domidom Family sphere Studiosante Tout à
dom services

Franchises Services aux entreprises

Cartridge world Point d'encre Rh solutions
Rivalis

Franchises Services aux particuliers

Diminutis Illico travaux In&fi credits Lav'pro
laverie Lav'pro pressing Pigier Unicis Wash'n
dry

► [Voir tous les secteurs](#)

Plan du site

- Accueil** [Toute l'actualité du monde de la franchise pour les futurs franchisés, franchisés et franchiseurs](#)
- Actualité** [Editorial](#) [Brèves](#) [Entretiens](#) [Secteurs](#) [Conseils](#) [Documents](#)
- Annuaire** [Nouveaux concepts](#) [Alimentaire](#) [Automobile](#) [Equiperment de la personne](#) [Habilleement](#) [Habitat](#) [Loisirs](#) [Maison](#) [Restauration](#) [Services](#)
- Enquêtes** [Rythme du développement](#) [Investissement initial](#) [Assistance au démarrage](#) [Assistance pendant le contrat](#) [Rentabilité](#) [Profils recherchés](#) [Stratégies d'implantation](#)
- Opinions** [Tribunes libres d'experts](#) [Juridique](#) [Stratégie](#) [Finances](#)
- Guide** [Franchise, mode d'emploi](#) [La loi Doubin](#) [Guide pratique, le livre](#)
- Liens** [Avocats](#) [Consultants](#) [Experts-comptables](#) [Banquiers](#) [Autres experts](#) [Salons](#) [Fédérations](#) [Planète](#) [Partenariats](#)
- Magazine** [En kiosque actuellement](#) [Hors série annuaire](#)
- Franchises** [Demander aux franchises une documentation](#) [Lire les communiqués](#) [Franchiseurs, inscrivez votre enseigne](#) [Les franchises qui vous recherchent](#)
- Annonces** [Alimentation générale](#) [Auto Moto](#) [Boucherie](#) [Charcuterie](#) [Boulangerie](#) [Pâtisserie](#) [Coiffure et Soins de la personne](#) [Equiperment de la maison](#)
[Equiperment de la personne](#) [Restauration et Hôtellerie](#) [Services divers](#) [Locaux commerciaux](#) [Pme Pmi Artisanat](#)
- Villes d'implantation** [Abbeville](#) [Agen](#) [Aix-en-Provence](#) [Ajaccio](#) [Albi](#) [Alençon](#) [Alès](#) [Amiens](#) [Angers](#) [Angoulême](#) [Annecy](#) [Annemasse](#) [Antibes](#) [Antony](#) [Arcachon](#) [Arles](#) [Arras](#) [Aulnay-sous-bois](#)
[Aurillac](#) [Auxerre](#) [Avallon](#) [Avignon](#) [Avranches](#) [Bastia](#) [Bayonne](#) [Belfort](#) [Bergerac](#) [Besançon](#) [Biarritz](#) [Blois](#) [Bordeaux](#) [Boulogne-sur-Mer](#) [Bourg-en-Bresse](#) [Bourges](#) [Brest](#)
[Béthune](#) [Béziers](#) [Caen](#) [Cagnes-sur-Mer](#) [Cahors](#) [Calais](#) [Cannes](#) [Carcassonne](#) [Cassis](#) [Castres](#) [Cavaillon](#) [Chalon-sur-Saône](#) [Chambéry](#) [Charleville-Mézières](#) [Chartres](#)
[Cherbourg](#) [Cholet](#) [Châlons-en-Champagne](#) [Châteauroux](#) [Clermont-Ferrand](#) [Colmar](#) [Concarneau](#) [Créteil](#) [Dax](#) [Dieppe](#) [Dijon](#) [Draguignan](#) [Dunkerque](#) [Enghien](#) [Epinal](#) [Evreux](#)
[Fontainebleau](#) [Fréjus](#) [Grandville](#) [Grenoble](#) [Guingamp](#) [Haguenau](#) [Hyères](#) [La Roche-sur-Yon](#) [La Rochelle](#) [Landerneau](#) [Laval](#) [Le Havre](#) [Le Mans](#) [Lille](#) [Limoges](#) [Lorient](#) [Lyon](#)
[Marseille](#) [Maubeuge](#) [Mende](#) [Menton](#) [Metz](#) [Mont-de-Marsan](#) [Montargis](#) [Montauban](#) [Montluçon](#) [Montpellier](#) [Montreuil](#) [Montélimar](#) [Morlaix](#) [Mulhouse](#) [Nancy](#) [Nanterre](#) [Nantes](#)
[Narbonne](#) [Neufchâteau](#) [Nevers](#) [Nice](#) [Niort](#) [Nogent-sur-Marne](#) [Nîmes](#) [Orange](#) [Orléans](#) [Paris](#) [Pau](#) [Perpignan](#) [Poitiers](#) [Pontivy](#) [Pontoise](#) [Périgueux](#) [Quimper](#) [Reims](#) [Rennes](#)
[Roanne](#) [Rodez](#) [Rouen](#) [Rueil-Malmaison](#) [Saint-Brieuc](#) [Saint-Denis](#) [Saint-Etienne](#) [Saint-Nazaire](#) [Saint-Quentin](#) [Saint-Raphaël](#) [Saint-Tropez](#) [Salon-de-Provence](#) [Saumur](#) [Senlis](#)
[Sens](#) [Strasbourg](#) [Tarbes](#) [Thionville](#) [Toulon](#) [Toulouse](#) [Tourcoing](#) [Tournefeuille](#) [Tours](#) [Troyes](#) [Valence](#) [Valenciennes](#) [Vannes](#) [Verdun](#) [Vienne](#) [Villefranche-sur-Saône](#)
[Villeurbanne](#) [Vitrolles](#)
- Apport personnel** [Moins de 20 000 €](#) [De 20 000 à 30 000 €](#) [De 30 000 à 45 000 €](#) [De 45 000 à 70 000 €](#) [De 70 000 à 90 000 €](#) [De 90 000 à 150 000 €](#) [Plus de 150 000 €](#)

Plan | Mentions légales | Ajouter aux favoris | Imprimer la page | Contactez-nous | Fréquentation certifiée OJD

Partenaires : | Planète PME | Mobilier de Bureau | Camion d'occasion | Climatisation reversible | Livraison fleurs | Piscine OnLine | Magazine | Portail immobilier | Comparateur Mutuelle